

**Règlementation des coupures de l'éclairage public de la commune****Le Maire de la Commune de Bergholtz,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatifs à la police municipale, dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques,

**VU** le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

**VU** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le Code de l'Environnement en créant les articles L.583-1 à L.583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses,

**VU** le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2018 relative au projet d'extinction de l'éclairage public,

**CONSIDERANT** la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergie,

**CONSIDERANT** qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du 19 juin 2018, **l'éclairage public sera totalement interrompu de 0h00 à 4h00**, sur l'ensemble de la commune.

Lors des festivités comme la fête de la musique, l'éclairage sera maintenu.

**Article 2** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Madame la Présidente du Conseil Départemental
- Madame la Présidente du S.D.I.S
- Monsieur le Chef de Corps du CPI de Bergholtz
- Madame le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Guebwiller
- Monsieur le Président des Brigades Vertes
- Affichage en mairie et sur le site internet

Bergholtz, le 19 juin 2018  
Le Maire: Nella WAGNER

